



République Française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Solidarité, citoyenneté et santé

Département des Hauts-de-Seine

Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2022 - 59

Séance du 15 septembre 2022

Secrétaire de séance

Sylvie SOIRAT

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Ne prend pas part : 0

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents

Le Président

M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOUTSAS

Autres

Mr Claude BOGACZ

M. Xavier CROSNIER

LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine

PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice- président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du vendredi 9 septembre 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Alain RAVAILLER à Madame Gisèle THOMAS

59/SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA SORTIE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT que Le Centre Communal d'Action Sociale prévoit d'organiser le mercredi 14 décembre 2022, une sortie comprenant une représentation – spectacle du Cirque GRUSS (chapiteau – carrefour des Cascades – 75016 PARIS),

CONSIDERANT que le coût de la prestation s'élèverait à 35 € TTC (trente-cinq euros TTC), par personne pour un groupe de 317 personnes maximum (dont 6 places « accompagnateur » offertes et 7 places « chauffeur » offertes),

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la SARL « Cirque à l'Ancienne », représentée par Monsieur Grégory FOURNIER, Directeur Commercial, pour cette prestation.

ARTICLE 2 : DIT que le coût de la prestation s'élèvera à à 35 € TTC (trente-cinq euros TTC), par personne pour un groupe de 317 personnes maximum (dont 6 places « accompagnateur » offertes et 7 places « chauffeur » offertes).

Un acompte de 2128 € TTC (deux mille cent vingt huit euros TTC) sera versé dès signature du contrat, conformément à la facture d'acompte établie par la SARL « Cirque à l'Ancienne ».

Le solde sera payé sur présentation de la facture après la prestation, établie au vu du nombre réel de participants présents.



ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée à la nature 6188 - fonction 610 (Autres frais divers), du budget de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 15 septembre 2022

Pour extrait conforme,

**Par délégation du Président du CCAS,
Le Vice-président,**



[Signature]
Jean-Christophe PIERSON

Télétransmission en Préfecture le : *21/09/2022*
Numéro A.R. - Préfecture : *22_02387*

Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : *21/09/2022*

Acte exécutoire en date du : *21/09/2022*